

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 22 MARS 2010**

L'an deux mille dix, le vingt deux Mars le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON-sur-CHALARONNE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du quinze Mars, sous la présidence de M. Yves CLAYETTE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents** : M. CLAYETTE - M. MATHIAS -  
Mme BLENET – Mme LEVERT - M. QUIBLIER-SARBACH – Mme SICAUD –  
M. PERREAULT - M. FORAY – Mme RIMAUD – Mme MOREAU - M. JACQUARD  
- Mme RAVOUX – M. DARBON - Mme BAS-DESFARGES - Mme BIAJOUX –  
M. MORRIER - M. MORIN - Mme BAILLET - M. RENOUD-GRAPPIN –  
M. ANTRIEUX – Mme LAURENCIN – M. BESSE - Mme GROSCLAUDE –  
M. CHAFFURIN

**Ont donné un Pouvoir :**

M. MONTRADE représenté par M. QUIBLIER- SARBACH  
Mme BERTRAND représentée par Mme LEVERT  
Mme FONTAINE représentée par Mme BLENET  
M. PENET représenté par M. MATHIAS  
M. GILLET représenté par M. JACQUARD

Mme Fabienne BAS-DESFARGES a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 février 2010.

Monsieur le Maire accueille Monsieur Christian LAMUR percepteur depuis le 1<sup>er</sup> août 2009 en charge des communes du secteur à l'occasion de la présentation des budgets primitifs 2010.

**N° 1 : Attribution des subventions 2010 : approbation**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MATHIAS pour la présentation des subventions détaillées.

<b>1/ SUBVENTIONS A CARACTERE SPORTIF : 2010</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
A.B.C . - Boules	300,00 €	0,00 €
A.C.C . - Cyclo	290,00 €	250,00 €
A.C.C . - Cyclo demande exceptionnelle		300,00 €
A.C.P . - Pétanque	300,00 €	300,00 €
A.V.S . - Archers	250,00 €	300,00 €
A.V.S . - Archers demande exceptionnelle		0,00 €
BADMIN'DOMBES	770,00 €	770,00 €
C.C.C . - Cyclisme	2 400,00 €	1 500,00 €
E.C.J . – Judo	1 490,00 €	1 400,00 €
Judo exceptionnel	1 000,00 €	1 500,00 €
F.C.D.B . Foot	6 000,00 €	6 000,00 €
F.C.D.B . – F .C .C .Foot demande exceptionnelle		200,00 €
Cheval en Chalaronne	1 000,00 €	1 000,00 €
K.C.C . - Karaté	560,00 €	500,00 €
R.T.C . - Rugby	1 800,00 €	1 800,00 €
T.C.C . - Tennis	1 000,00 €	1 500,00 €
Athlétisme Châtillonnais (VAILLANTE )	5 200,00 €	5 000,00 €
VAILLANTE – Gymnastique	900,00 €	1 000,00 €
VAILLANTE – Gymnastique demande exceptionnelle	1 000,00 €	
VAILLANTE - Handball	1 300,00 €	1 200,00 €
VAILLANTE - Handball demande exceptionnelle		300,00 €
Office Municipal des Sports	800,00 €	700,00 €
Office Municipal des Sports - demande exceptionnelle (forum)		1 200,00 €
Association sportive collège Eugène Dubois	230,00 €	230,00 €
Association sportive collège St Charles	230,00 €	230,00 €
Gymnastique volontaire	200,00 €	150,00 €
Gym Loisirs Club	100,00 €	
Gaule Châtillonnaise	380,00 €	200,00 €
Autour de la danse		300,00 €
<b>Sous-total A</b>	<b>27 500,00 €</b>	<b>27 830,00 €</b>
<b>Manifestations sportives événementielles :</b>		
La Vaillante (Meeting + Tour pédestre)	720,00 €	720,00 €
Prix cycliste de la Ville Fleurie	1 350,00 €	1 350,00 €
<b>Sous-total B</b>	<b>2 070,00 €</b>	<b>2 070,00 €</b>
Réserve affectée aux sportifs de haut niveau	2 550,00 €	2 550,00 €
autres réserves		670,00 €
<b>Sous-total C</b>	<b>2 550,00 €</b>	<b>3 220,00 €</b>
<b>Total Sport (1) A+B+C</b>	<b>32 120,00 €</b>	<b>33 120,00 €</b>

Monsieur MATHIAS a donné les justifications des modifications de montants aux associations suivantes : ABC Boules, Amicale Club Cycliste, CCC Cycliste, le Judo et OMC.

En réponse à une question de Madame Marie-Hélène LAURENCIN, Monsieur MATHIAS indique que la subvention exceptionnelle attribuée au foot est versée pour l'aide à un fascicule incitant à avoir un comportement non violent sur les terrains de sports.

Pour le Hand Ball (300 €) il s'agit d'aider le club à acheter des cages de hand par suite de vandalisme.

<b>2/ SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL :</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Association Châtillonnaise de Secouristes	640,00 €	
Amicale des sapeurs-pompiers	1 516,00 €	
Mutuelle générale du personnel des collectivités locales	115,00 €	115,00 €
Prévention routière	100,00 €	100,00 €
Comité de liaison de la Résistance - <b>3 livres</b>		
Amicale du personnel communal	24 200,00 €	26 285,00 €
Age d'Or	300,00 €	300,00 €
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers	100,00 €	100,00 €
Crèche Tom'Pouce : (Provisions)		
Contrat Enfance + subventions de fonctionnement versées selon états des heures par trimestre par trimestre	126 000,00 €	126 000,00 €
Maison de l'Enfance et de la Jeunesse : Centre de Loisirs (avec contrat Enfance) Contrat Temps Libre enfants Contrat Temps Libre jeunes Encadrement restaurant scolaire (MEJ) - Pilotage du secteur jeunes	213 000,00 €	213 000,00 €
Contrat Educatif Local à verser à la MEJ	21 000,00 €	21 000,00 €
Restauration scolaire (publique et privée) (Provision) montant par repas versé selon listes de fréquentation	14 000,00 €	14 000,00 €
<b>Total (2)</b>	<b>400 971,00 €</b>	<b>400 900,00 €</b>

Monsieur MATHIAS indique que les association des secouristes et des sapeurs pompiers n'ont fait aucune demande de subvention en 2010. Pour la MEJ, l'attribution du montant de la subvention 2010 est identique à celle de 2009, par suite d'un accord entre la direction de la MEJ et la commune.

<b>3/ SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL :</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Académie de la Dombes	250,00 €	250,00 €
Subvention exceptionnelle (publication)	500,00 €	500,00 €
Tradition sur Chalaronne	240,00 €	240,00 €
Subvention exceptionnelle — enregistrement CD	150,00 €	
Amis de l'Orgue	1 800,00 €	500,00 €
Union musicale (y compris salaire Chef de Musique)	8 000,00 €	8 000,00 €
Subvention exceptionnelle Centenaire	2 000,00 €	
CODEPA Festival de Théâtre	9 000,00 €	9 000,00 €
La Pie qui Gratte	3 000,00 €	1 250,00 €
CTL - La Pie qui Gratte	4 000,00 €	5 750,00 €
St Guignefort	420,00 €	420,00 €
OMC	10 000,00 €	2 500,00 €

OMC événementiel (soirée des associations - fête de la Musique - journée Chevalet -spectacles ...)		6 000,00 €
Châtillon Chante	500,00 €	700,00 €
La Tour de la Dombes (échecs)	100,00 €	100,00 €
La Tour de la Dombes (échecs) achat nouveaux jeux		250,00 €
Les Temps Chauds (participation spectacle)	3 500,00 €	3 500,00 €
Cuivres en Dombes	600,00 €	4 000,00 €
Spectacle St Vincent Depaul	9 000,00 €	9 000,00 €
Créateliers	400,00 €	400,00 €
Artis	2 000,00 €	1 000,00 €
Culturloisir	500,00 €	500,00 €
Lyriquement Votre		1 980,00 €
Amicale Châtillon France Québec (Divindéfi)	0,00 €	2 000,00 €
<b>Total (3)</b>	<b>55 960,00 €</b>	<b>57 840,00 €</b>

<b>AUTRES ASSOCIATIONS :</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
APIC (association parents d'élèves indépendants Châtillonnais)	100,00 €	100,00 €
FCPE	100,00 €	100,00 €
Association « A.M.I.S. » Prêt véhicule		
Amicale des donneurs de sang	120,00 €	120,00 €
Association des anciens combattants	340,00 €	340,00 €
Sou des écoles publiques	230,00 €	230,00 €
APEL St Charles	230,00 €	230,00 €
Aumônerie scolaire	0,00 €	100,00 €
Voyages scolaires + classes découvertes (7,63 €/élève/jour) (Provision)	1 300,00 €	1 300,00 €
Comité Miss Châtillon	600,00 €	600,00 €
Comité Miss Châtillon - dixième anniversaire		200,00 €
Comité de la Foire	5 500,00 €	5 500,00 €
Foyer socio-éducatif Lycée Professionnel	100,00 €	100,00 €
Amicale du secteur C8	100,00 €	100,00 €
Jumelage Wächtersbach 0,35 € par habitant		1 789,90 €
Jumelage (cadeaux aux écoles)	590,00 €	590,00 €
OGEC St Charles (contrat simple + contrat d'association) (provision)	40 000,00 €	40 000,00 €
Délégation cantonale Education Nationale	40,00 €	40,00 €
Amitiés COLCEAG	1 555,00 €	1 789,90 €
Amitiés COLCEAG demande exceptionnelle	0,00 €	590,00 €
Chambre des Métiers		300,00 €
<b>Total (4)</b>	<b>50 905,00 €</b>	<b>54 119,80 €</b>
Sous Total de 1 à 4	539 956,00 €	542 759,80 €
Total réserve Générale affectée et non affectée	5 844,00 €	51 920,00 €

La subvention de l'association des Amis de l'Orgue a été diminuée passant ainsi de 1.800 € à 500 €, ceci pour l'inciter à trouver d'autres moyens de recettes que la subvention municipale.

La commission souhaiterait que quelques associations qui sont dans ce cas puissent se prendre en charge.

Pour ce qui concerne la Pie qui Gratte, l'accent a été mis sur la section "jeunes" qui se voit créditer de 4.000 € à 5.750 € alors que dans le même temps la subvention de la section "adultes" passe de 3.000 € à 1.250 €.

Pour l'O.M.C., la subvention de fonctionnement a été sérieusement réduite alors que 6.000 € ont été affectés pour les événements (soirée des associations, fête de la musique, journée chevalet, spectacle).

L'association *Lyriquement vôtre* est créditée d'une somme de 1.980 € pour la première fois mais devra régler en contre partie la location de l'Espace Bel Air, alors que l'an dernier, il n'y avait pas eu de subvention versée mais la location avait été accordée à titre gratuit.

Dans le cadre du débat, Monsieur RENOUD-GRAPPIN a fait observer que par le passé l'association *Cuivres en Dombes* offrait des spectacles gratuits à la commune parce que les halles avaient été mises à disposition. Il constate donc que les temps ont bien changé puisque la commune va payer 4.000 €, pour accueillir deux spectacles. Monsieur RENOUD-GRAPPIN souligne également que le siège de l'association n'est pas à Châtillon et que celle-ci doit donc être traitée de façon quelque peu différente des associations Châtillonnaises.

En réponse Monsieur le Maire précise que Châtillon est à trois reprises une solution de repli, notamment par souhait de l'association de voir leur territoire s'étendre. Il précise également que le montant versé de 4.000 € a été obtenu après négociations avec l'association.

Monsieur MATHIAS indique que les subventions versées aux associations de jumelage augmentent par suite de l'augmentation du nombre d'habitants (dernier recensement 5 114 habitants).

Enfin, une subvention de 300 € a été accordée à la Chambre des Métiers pour la première fois dans le cadre de l'aide à l'apprentissage.

Pour répondre à une question de Monsieur Gérard ANTRIEUX sur une attribution de subvention de 100 € pour l'aumônerie scolaire, Monsieur MATHIAS a indiqué qu'il s'agissait d'une aide à des animations pour les jeunes.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur RENOUD-GRAPPIN lequel s'étonne qu'il n'y ait pas de ligne pour le comice agricole alors qu'il devait normalement s'associer à la Foire cette année. Monsieur le Maire indique que le comice n'aura probablement pas lieu par suite de manque de moyens tant au niveau personnel, qu'au niveau financier, du fait de l'éclatement des différents comices du secteur.

Monsieur MATHIAS a souhaité revenir sur la "réserve générale affectée ou non affectée" pour souligner que la somme inscrite (51.920 €) était réservée en quasi-totalité à la crèche Tom Pouce qui avait fait part d'un souci de déséquilibre financier il y a quelques mois. Des réunions doivent encore se dérouler pour aider l'association. Toutefois, par sécurité, la commission a prévu 50.000 € en réserve pour Tom Pouce si besoin était. De ce fait, le montant total des subventions s'élève à 594 679 € soit un peu plus de 8 % d'augmentation par rapport à l'année dernière.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution de l'ensemble de ces subventions.

## **N°2 : Vote des taux**

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH, qui précise que comme chaque année à pareille époque, il convient de voter les taux de fiscalité locale 2010.

Conformément au débat d'orientation budgétaire 2010, il vous est proposé de reconduire les taux à l'identique par rapport à l'an dernier, lesquels taux n'ont pas été réévalués depuis l'exercice 2006. Par ailleurs la loi de finances a entériné la suppression de la taxe professionnelle, qui sera remplacée pour 2011 comme suit :

En application de l'article 1640 B-I du Code Général des Impôts, les Collectivités Territoriales reçoivent au titre de l'année 2010 en lieu et place du produit de la taxe professionnelle, une compensation relais égale au plus élevé des 2 montants suivants :

- Le produit de la taxe professionnelle qui résulterait de l'application au titre de l'année 2010 des dispositions relatives à cette taxe dans leur version en vigueur au 31.12.2009. Le taux de référence retenu pour le calcul de ce produit est le taux de taxe professionnelle voté au titre de l'année 2009, ou le taux 2008 majoré de 1 % s'il est inférieur.

La taxe professionnelle perçue au titre de l'année 2009 est le produit de 2 composantes.

La 1<sup>ère</sup> composante est égale à la compensation relais qui s'élève pour Châtillon à 2.755.731 € (bases de T.P pour 2010 = 18.645.000 € X 14,78 %).

La seconde composante de la compensation porte sur le foncier bâti des entreprises. Elle est égale au produit des bases de la cotisation foncière des entreprises multiplié par un taux relais qui doit être voté pour 2010 par le Conseil Municipal.

Dans l'hypothèse souhaitée par le Conseil Municipal d'une stagnation de la pression fiscale pour 2010, ce taux sera égal à celui de la taxe professionnelle soit 14,78 %.

M. le Maire propose donc de voter les taux de fiscalité 2010, ce qui est fait à l'unanimité des votants, soit :

- Taxe habitation : 10,23 %
- Taxe sur le foncier bâti : 16,54 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 44,50 %
- Taux relais portant sur la cotisation foncière des entreprises : 14,78 %

## **N°3 : Approbation du budget primitif et budget général**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH pour la présentation détaillée de ce budget.

Le budget de l'exercice 2010 a été établi avec :

- 1) une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009, à savoir :
  - a) un excédent de fonctionnement de 1 257 559,72 € viré à la section d'investissement (c/1068)
  - b) un déficit de la section d'investissement de 337 199,97 € (c/001).

- 2) un montant de dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2009 de 1 431 484,93 € et de 334 937,00 € en recettes.
- 3) un maintien des taux 2009 des quatre taxes locales :
- taxe d'habitation = 10,23
  - taxe foncière (bâti) = 16,54
  - taxe foncière (non bâti) = 44,50
  - taux relais compensation taxe professionnelle = 14,78

**A ) Section de fonctionnement :**

1) Dépenses :

<b>DEPENSES</b>		
<b>CHAPITRES</b>	<b>Réalisées 2009</b>	<b>Prévisions 2010</b>
011.Charges à caractère général	1 775 157,51	1 988 000,00
012. Charges de personnel	2 287 330,32	2 350 000,00
014. Atténuation de produits	-	82 694,00
65.Charges de gestion courante	897 663,88	915 000,00
66. Charges financières (intérêts)	480 134,21	521 000,00
67. Charges exceptionnelles	3 254,17	7 000,00
68. Dotations provisions	5 000,00	5 000,00
022. Dépenses imprévues	-	1 456,82
Opérations d'ordre (amortissements, actif)	369 843,12	274 056,18
<b>TOTAUX</b>	<b>5 818 383,21</b>	<b>6 144 207,00</b>

2) Recettes :

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Réalisées en 2009</b>	<b>Prévisions 2010</b>
013. Atténuation de charges (remboursement sur personnel)	58 711,09	70 000,00
70. Produits des Services	434 218,70	440 000,00
73. Impôts et Taxes	4 225 979,22	4 575 146,00
74. Dotations, subventions,	1 992 683,95	1 940 537,00
75. Produits de gestion	161 916,38	282 000,00
76. Autres produits financiers	15,00	
77. Produits exceptionnels	202 418,59	30 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>7 075 942,93</b>	<b>7 337 683,00</b>

Le montant des recettes de fonctionnement, soit 7 337 683,00 €, par rapport aux dépenses 6 144 207,00 €, permet de dégager une somme de 1 193 476,00 € à virer à la section d'investissement.

**B) Section d'investissement :**

Pour couvrir les dépenses d'investissement, la Commune dispose de l'autofinancement, du FCTVA, de la TLE, de la dotation aux amortissements, de subventions attendues sur quelques opérations et de l'emprunt.

Des crédits complémentaires s'avèrent indispensables pour couvrir les opérations engagées et qui restent à réaliser :

Opérations d'investissement en cours :

Dépenses :

Opérations	233	Eclairage public	+ 337 000,00
	271	Ateliers techniques	+ 30 000,00
	281	Restauration Centre Culturel	- 20 000,00
	336	Informatique Mairie	+ 8 000,00
	428	Réaménagement rues Centre Ville Bergerat/Collet/Hugo/Guichenon	+ 100 000,00
	429	Accessibilité Centre Ville/Montpensier Espace Sauzet	+ 500 000,00
	442	Serres Ateliers Techniques	+ 8 000,00
	443	Locaux rangement stade Decomble	+ 158 000,00
	446	Rideaux Groupe Scolaire Commerson	+ 4 200,00
	452	Ralentisseurs Routes Romains et Marlieux	+ 25 000,00
			<u>1 150 200,00</u>

NOUVELLES OPERATIONS DE L'ANNEE 2010:

Salle Spectacle – Cinéma - Médiathèque	120 000,00
Informatique Ecole élémentaire	25 000,00
Restaurant scolaire	21 000,00
Cabanon Robelinges	10 000,00
Espace Bel Air escalier – travaux	32 000,00
Aménagement Clos Janin	12 000,00
Programme voirie 2010	200 000,00
Véhicules + matériel voirie	177 000,00
Véhicule + matériel Espaces Verts	91 000,00
Véhicule + nacelle Gymnases	27 000,00
Travaux + matériel Gymnases	10 000,00
Travaux piscine	10 000,00
Défiibrillateurs	8 000,00
Illuminations	8 000,00
Mobilier Centre Culturel + Mairie	8 000,00
Réseau caméras	15 000,00
Travaux Vieux Château	10 000,00
Aménagement Arboretum	100 000,00
Travaux Boulodrome	9 300,00
Travaux + matériel sécurité	8 400,00
Toiture cimetière	4 200,00
Etude + travaux berges Chalaronne	155 000,00
Maison médicale	25 000,00
Petite Unité de Vie	20 000,00
Nouvelle piscine	20 000,00
Plantation de haies	8 000,00
Nacelle voirie	75 000,00
Instruments musique	12 000,00
Local archives	10 000,00
Restauration Tableaux	8 000,00
	<u>1 238 900,00</u>

Les travaux d'investissement s'élèvent à 2 389 100,00 €. A cette somme il faut rajouter le remboursement du capital 771 000,00 € et des cautions 2 000,00 €. Nous avons également prévu l'achat de parts sociales à la SEMCODA, ce qui porte le montant des dépenses à 3 268 100,00 €. A cette somme il faut rajouter les restes à réaliser 1 431 484,93 € et le déficit d'investissement 2009 soit 337 199,97 €. Ce qui donne un total de dépenses de 5 036 784,90 €.

Les recettes d'investissement :

Nous avons inscrit la vente du terrain Lidl pour un montant de 200 000,00 € (compte 024).

Le montant des subventions d'investissement s'élève à 76 756,00 €, selon la répartition suivante :

Subvention Région travaux voirie inondations	16 468 ,00
Locaux rangement stade – opération 443	14 000,00
Subvention restauration tableaux	2 800,00
Subvention instruments de musique	3 000,00
Subvention travaux Berges Chalaronne	31 000,00
Subvention Conseil Général sur honoraires phase 2	
Restauration Centre Culturel	<u>9 488,00</u>
	76 756,00

TLE	180 000,00
FCTVA	750 000,00

Il convient de rajouter :

- l'affectation de résultat 2009 :	1 257 559,72
- le virement de la section de fonctionnement	1 193 476,00
- les amortissements	274 056,18
- les restes à réaliser	334 937,00

Ce qui donne un total de	<u>4 266 784,90</u>
--------------------------	---------------------

Il convient donc pour équilibrer la section d'investissement d'inscrire un emprunt à hauteur de 770 000,00 €.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote de l'affectation de résultats telle que détaillée ci-dessus, sa reprise anticipée dans le budget 2010 et au vote du budget.

Monsieur QUIBLIER-SARBACH a souligné les points suivants :

- augmentation des charges à caractère général à hauteur de 12% sachant que de nombreux postes sont des charges incompressibles. Ainsi l'eau, l'électricité, l'éclairage public, l'énergie, les carburants sont en nette augmentation mais demeurent incompressibles, de même que les charges de personnel. Au total de la section de fonctionnement, augmentation générale de plus 6% alors qu'en recettes l'augmentation est à hauteur de 2%. Il considère donc que compte tenu de l'incompressibilité de nombreuses charges ce budget est donc plutôt bien maîtrisé.

- Importance du produit des 4 taxes (4.303.000 €) soit 350.000 € supplémentaires par rapport à 2009.

- En matière d'investissement, le programme des investissements est le même que lors de la discussion sur le débat d'orientation budgétaire à l'exception de la création d'un nouveau programme qui consiste à acquérir un camion nacelle neuf plutôt que de louer la nacelle actuelle au tarif de 24.000 € par an.

Enfin en matière d'autofinancement Monsieur QUIBLIER-SARBACH considère que l'autofinancement réel de la commune s'élève à 1 068 000€.

Dans le cadre du débat, Monsieur le maire cède la parole à Monsieur Gérard ANTRIEUX, lequel fait part de son analyse du budget.

D'abord il constate une différence entre les chiffres produits lors du débat d'orientation budgétaire et ceux du budget primitif, ce qui a faussé son analyse et surtout dit-il sa critique. Il constate donc que les dépenses ont augmenté, comme l'a souligné Monsieur QUIBLIER-SARBACH, de 6 % en fonctionnement et s'étonne que le département de l'Ain, dont le budget a augmenté de 5 % ait fait l'objet de critiques virulentes de la part de la minorité dont fait partie Monsieur le Maire. Il déplore donc que l'on puisse à la fois critiquer une augmentation des dépenses de fonctionnement dans une assemblée et s'en féliciter dans une autre. Il rajoute que la bonne nouvelle est l'augmentation importante de la fiscalité, notamment la compensation intégrale de la taxe professionnelle et se félicite également de la capacité de désendettement de la commune soit de 7 annuités (pour 13.000.000 €).

Il considère que le programme d'investissement 2010 est conséquent et que le recours à l'emprunt de 20% du total de la section d'investissement soit faible. D'une façon générale il considère que le budget proposé par l'équipe de M. CLAYETTE est bien maîtrisé, que ceci est un avantage pour l'économie locale et le maintien de l'emploi.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur RENOUD-GRAPPIN. Celui-ci a tout d'abord demandé des explications sur les augmentations de l'article 625 (missions et réceptions) qui augmentent de plus de 19 %.

En deuxième lieu, il constate que le budget proposé en 2010 est le premier budget propre à l'équipe majoritaire en place et que pour les budgets 2008 et 2009 la majorité a justifié leur atonie par le fait des trop importantes dépenses dues aux décisions de l'ancienne majorité.

Il rappelle que Monsieur CLAYETTE lui avait dit que par le passé les élus avaient eu de la chance d'avoir une fiscalité dynamique et importante. Il constate que cela sera sans doute la dernière année mais que la fiscalité rapporte cette année 350.000 € de plus que l'an dernier et que malgré cela le budget manque de souffle. Il rappelle que par le passé les recettes supplémentaires se traduisaient par des programmes de travaux supplémentaires et rappelle la liste des équipements structurants qui ont été réalisés au cours des années passées à savoir, l'Ecole Commerson, l'Espace Bel Air, le Gymnase, la Médiathèque et la salle de spectacles, etc.... Il souligne que ces équipements sont donc faits et ne sont donc plus à faire aujourd'hui. Monsieur RENOUD-GRAPPIN déplore que le kilomètre de piste cyclable annoncé précédemment et par année ne figure pas sur ce budget, de même qu'il n'y a rien sur la liaison piétonne entre le centre de la ville et le quartier collège/lycée. Il constate que les études mises au budget comme la petite unité de vie, la maison médicale et autres restent très modestes puisqu'à hauteur chacune d'environ 20.000 €. Enfin, il pense que l'étude concernant la piscine doit être abandonnée puisque la réalisation de celle-ci paraît très utopique dans le contexte de crise actuelle. Il propose enfin d'inscrire les crédits prévus pour l'arboretum (100.000 €) sur le programme de sécurisation de la liaison piétonne entre le centre ville et le collège.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH. Celui-ci indique à l'adresse de Monsieur Gérard ANTRIEUX que les chiffres des recettes sont un peu différents par suite de la soustraction des parts SEMCODA qui à son avis doivent être transparentes. Pour ce qui concerne l'article "Missions et réceptions" Monsieur QUIBLIER-SARBACH indique que le crédit inscrit cette année s'élève à 25.465€. En réponse aux intervenants, Monsieur le Maire indique qu'il est surpris du ton pris par Monsieur ANTRIEUX dans son rapport oral sur la qualité du budget. Monsieur le Maire se réjouit comme en effet Monsieur ANTRIEUX de l'augmentation des rentrées de la fiscalité (substantielle). Il rappelle (suite à l'observation de Monsieur ANTRIEUX sur le département de l'Ain) que l'augmentation de 5 % du budget départemental a entraîné de la part du Conseil Général une augmentation de 15 % des taux de fiscalité, alors qu'à Chatillon,

l'augmentation de 6 % des dépenses de fonctionnement n'entraîne pas d'augmentation d'impôt. Il rappelle que son but est de ne pas étrangler la population Châtillonnaise par rapport à la crise déjà existante. Il confirme que les chiffres du débat d'orientation budgétaire et ceux du budget primitif présentés ce soir sont quelque peu différents par suite du rajout de l'acquisition de la nacelle ainsi que de l'inscription budgétaire pour la réalisation de deux kilomètres de haies pour 100.000 €. Il précise que le programme de réalisation de haies générera un kilomètre de voie piétonne supplémentaire. Il se réjouit de l'importance de la taxe professionnelle et rappelle que beaucoup de détracteurs ont fait du catastrophisme à mauvais escient et que les nouvelles implantations commerciales ont néanmoins rapporté 200.000 € supplémentaires dont il faut se réjouir. Pour ce qui concerne les frais de réceptions et de missions, Monsieur le Maire indique que l'année 2009 a vu l'inauguration de la salle de spectacle et que la réception des Allemands est également comprise dans cet article. Il a demandé à ce que l'on vérifie le contenu exact de cet article pour pouvoir apporter une réponse ultérieure. Monsieur RENOUD-GRAPPIN fait observer que son observation portait sur le crédit inscrit pour 2010. En réponse Monsieur le Maire a rétorqué que l'analyse sera faite lors du compte administratif 2010.

Pour ce qui concerne le soi-disant manque de souffle du budget, Monsieur le Maire rappelle que l'équipe ancienne a laissé beaucoup de travaux à réaliser, lesquels travaux ont généré 9 millions d'emprunt qu'il faut bien gérer et rembourser. Monsieur le Maire rappelle qu'il tiendra ses promesses faites pour l'exercice du mandat et notamment pour celle de l'arboretum où 100.000 € ont été inscrits cette année pour l'acquisition de terrains et ainsi que pour des travaux à réaliser. Il rappelle que la journée du 4 juillet organisée par l'Office du Tourisme verra l'ouverture de cet arboretum au plus grand nombre.

Pour ce qui concerne la sécurisation de la liaison entre le centre ville et le collège, Monsieur le Maire fait observer que l'équipe minoritaire est restée 19 ans aux affaires et qu'elle n'a pas réussi à sécuriser pendant cette période ce quartier. Il indique qu'il ne sacrifiera pas à la sécurité même si peu de travaux vont être faits cette année mais que des marquages au sol et des améliorations sont prévus. Enfin, il précise que 200.000 € sont prévus sur la réfection des routes. Monsieur le Maire conclut avec humour en disant que l'équipe majoritaire est en train de reprendre son souffle pour mieux rebondir.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur RENOUD-GRAPPIN qui demande l'autorisation de pouvoir voter le budget par section (de fonctionnement et d'investissement), ce qui est accepté par Monsieur le Maire. Le budget est donc adopté en section de fonctionnement à l'unanimité et en section d'investissement à l'unanimité moins 6 abstentions (M. RENOUD-GRAPPIN – M. ANTRIEUX – Mme LAURENCIN – M. BESSE - Mme GROSCLAUDE – M. CHAFFURIN).

#### **N°4 : Budget primitif de l'eau :**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH pour la présentation de cette question.

Le budget de l'exercice 2010 a été établi avec :

- 1) une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009, à savoir :
  - a) un excédent de fonctionnement de 313 945,29 €, inscrit au compte 002,
  - b) un excédent d'investissement de 192 716,17 € inscrit au compte 001

- 2) un montant de dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2009 de 11 650,00 € et de 3 300,00 € en recettes.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 514 560,60 € et le montant des dépenses à 73 044,17 €.

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement de 441 516,43 € ne sera pas affecté à la section d'investissement. En effet, nous avons un projet d'aménagement d'un Château d'eau, et pour cette année 2010 nous inscrivons dans un premier temps en section d'investissement une somme de 40 000,00 € pour le démarrage des études.

Nous allons également installer des alarmes pour les relevés de compteurs pour un montant de 20 000,00 € et nous inscrivons une opération pour les travaux relatifs à l'aménagement des rues du Centre Ville pour 39 000,00 €.

La section d'investissement présente un montant de dépenses égal à 127 365,31 € et en recettes un montant de 288 160,34 €.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote de l'affectation de résultat telle que détaillée ci-dessus à sa reprise anticipée dans le budget 2010, et au vote du budget.

A l'issue de la présentation, Monsieur le Maire indique que la télé relève est inscrite au budget dès cette année sans être certain que les travaux puissent se réaliser en totalité sur cet exercice.

Sur sa proposition, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2010 de l'eau.

#### **N° 5 : Approbation budget primitif 2010 : Assainissement**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur QUIBLIER-SARBACH pour la présentation de ce budget

Le budget de l'exercice 2010 a été établi avec :

- 1) une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009, à savoir

- a) un excédent de fonctionnement de 102 450,80 € inscrit au compte 002.
- b) un excédent d'investissement de 217 963,19 € inscrit au compte 001

- 2) un montant de dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2009 de 179 931,67 € et de 88 000,00 € en recettes.

Le montant du capital restant dû de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2010 s'élève à 911 359,88 €

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 328 983,15 €. Les recettes de fonctionnement permettent de dégager un autofinancement de 127 325,64 € viré à la section d'investissement.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, cette année nous allons mener les travaux d'amélioration de la station d'épuration. Les opérations 47, 54, 55, 56, 57 et 59 sont regroupées en une seule opération intitulée « amélioration outil épuration » : 65. L'opération concernant la réalisation de déversoirs d'orage sera également poursuivie en 2010 ; une somme complémentaire de 6.000,00 € a été rajoutée au budget.

Nous inscrivons trois nouvelles opérations qui concernent :

- les travaux d'assainissement nécessaires à l'aménagement des rues du Centre Ville (20 000,00 €)

- la mise en place d'une téléalarme au poste de refoulement du lotissement Thiboloup et des travaux d'investissement divers à la station d'épuration (25 000,00 €)
- le démarrage d'études et de travaux nécessaires pour le traitement du phosphore (34 680,00 €).

Les subventions attendues correspondent aux montants suivants :

- Opération 58 : réhabilitation réseaux : + 8 000,00 € (le montant notifié est supérieur à la prévision 2009)
- Opération 64 : déversoirs d'orage : 17 700,00 € (Agence de l'eau)
- Opération 65 : amélioration outil épuration (filière boue) : 21 000,00 € (participation commune Abergement Clémencia)

Monsieur le Maire propose de procéder au vote de l'affectation de résultat telle que détaillée ci-dessus, à sa reprise anticipée dans le budget 2010, et au vote du budget.

A l'issue de la présentation, Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur RENOUD-GRAPPIN, lequel constate que le budget assainissement est plus serré que celui de l'eau. Il attire l'attention sur le fait de savoir si le dessableur prévu il y a déjà quelque temps dans les travaux d'assainissement était compris dans le dossier qui a été approuvé en février 2010. La raison est qu'il pense qu'il convient d'installer le dessableur avant la mise en place de la centrifugeuse et demande donc que son installation soit rajoutée au dossier précédent. Sur le fond, Monsieur RENOUD-GRAPPIN constate que le budget de l'eau est très excédentaire sachant qu'il y aura peu de travaux d'investissement à réaliser sur le budget eau dans la mesure où la création d'un nouveau château d'eau et les travaux d'inter connexion entre différents réseaux ne sont pas urgents même s'ils sont souhaitables. De ce fait, il propose de transférer une partie du budget annexe "eau potable" sur le budget "assainissement" qui génère plus de travaux importants. Il propose donc, sans augmenter la facture du consommateur de diminuer la taxe à la consommation d'eau potable pour la transférer sur la taxe perçue pour l'assainissement et souhaiterait qu'une commission de réflexion étudie ce sujet d'ici quelques semaines, préalablement à la décision de fixer les tarifs à l'automne prochain. Il rappelle que les travaux prévus cette année (filière boues, etc...) ne sont qu'un début, il convient d'ores et déjà de prévoir le financement des futurs travaux à venir.

En réponse, Monsieur le Maire retient des observations de Monsieur RENOUD-GRAPPIN, la nécessité du dessableur. Sur l'aspect financier, Monsieur le Maire indique que la commune de l'Abergement Clémenciat participera (à sa demande) au financement des travaux d'investissement et qu'il est normal qu'elle y participe de la même façon que la ville de Châtillon. De plus, la commune demande une subvention au titre des communes rurales dont relève la commune de l'Abergement Clémenciat.

Pour ce qui concerne l'extension de la station d'épuration, Monsieur le Maire indique qu'il préfère mettre l'accent sur l'élimination des eaux parasites tant sur Châtillon que sur l'Abergement qui en apporte beaucoup a-t-il dit, plutôt que de procéder à des travaux lourds. Il indique qu'il conviendrait justement de prolonger le chemisage des réseaux le long des berges de la Chalaronne qui s'avèrent relativement peu étanche à l'heure actuelle. Pour 2010, Monsieur le Maire confirme donc que les travaux de la centrifugeuse seront mis en chantier, que la question du dessableur sera posée au maître d'œuvre. Monsieur le Maire cède à nouveau la parole à Monsieur RENOUD-GRAPPIN lequel concède que les travaux de centrifugation vont de fait reporter la construction d'un deuxième bassin, mais que de nouvelles normes en matière de rejet sortent sans cesse et qu'il faudra bien s'y conformer. De plus, les installations sont vieillissantes et l'assainissement est très budgétivore d'où l'idée de transférer les taxes entre "l'eau" et "l'assainissement".

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget assainissement.

## **N° 6 : Approbation du budget annexe camping**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH pour la présentation du budget annexe camping

Le budget du camping a été établi avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009, à savoir :

- a) un excédent de fonctionnement de 4 689,34 € inscrit au compte 002
- b) un excédent d'investissement de 9 977,35 € au compte 001.

Les dépenses inscrites à la section d'investissement concernent :

- les différents travaux à réaliser dans les blocs sanitaires ainsi que le portail d'accès à la piscine : 20 000 € HT
- l'achat d'une tondeuse : 4 000 € HT

Une subvention de 26 000,00 € émanant du budget général est nécessaire pour équilibrer le budget.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote de l'affectation de résultat telle que détaillée ci-dessus, à sa reprise anticipée dans le budget 2010, et au vote du budget.

Sur proposition de Monsieur le Maire le budget annexe camping est adopté à l'unanimité.

## **N° 7 : Approbation du budget de la ZAC de Malatrait**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH.

Depuis la mise en place de ce budget en 2007, nous avons financé le démarrage des études et l'achat d'un terrain. Nous souhaitons aujourd'hui mener une réflexion sur la réalisation de cette ZAC. Nous avons d'ailleurs inscrit sur le budget général un montant de 20 000,00 € pour faire une étude sur la faisabilité de ce projet.

Le budget primitif 2010 se présente ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	4 792 000,00	Recettes	4 792 000,00
----------	--------------	----------	--------------

Investissement

Dépenses	1 792 000,00	Recettes	1 792 000,00
----------	--------------	----------	--------------

Compte tenu de la particularité de ce budget (comptabilité de stocks), le résultat de 2009, soit un déficit de fonctionnement de 276 422,37 Euros, n'est pas repris **en écriture**, dans le BP 2010.

Des modifications seront susceptibles d'être apportées à ce budget selon les résultats de l'étude et des décisions qui seront prises.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote du budget.

A l'issue de la présentation Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Christian LAMUR percepteur de Châtillon depuis le 1<sup>er</sup> août 2009 qui donne une explication technique sur ce budget en précisant qu'un budget de ZAC équivaut à un budget de lotissement avec gestion de stocks opérations d'ordres, etc...Il précise que beaucoup d'opérations sont des opérations techniques comptables dont l'objectif est de constater l'évolution du stock. Il précise que c'est à sa demande que le budget a été monté en gestion de stock puisqu'il n'était pas conforme les années passées au traitement comptable.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Gérard ANTRIEUX. Celui-ci constate qu'effectivement le budget de la ZAC n'a jamais été alimenté en gestion de stocks, mais qu'il n'y a jamais eu d'opération en entrée ou en sortie. Il fait également observé que c'est sur les conseils de Monsieur CAMILLERI, ancien percepteur que le budget a été monté depuis son origine. Une discussion technique s'en est suivi entre Monsieur ANTRIEUX, Monsieur le Percepteur et Monsieur MORRIER ayant trait aux opérations liées à la gestion des stocks entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, etc...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce budget de la ZAC de Malatrait.

#### **N° 8 : Renouvellement de la ligne de Trésorerie de 1 Millions d'Euros à la Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH qui indique que par délibération du Conseil Municipal du 16 Mars 2009, une ligne de trésorerie avait été ouverte pour 1 million d'euros auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au taux de 2,403 %.

Cette ligne était ouverte pour une durée de 1 an, qu'il convient donc de renouveler pour couvrir les dépenses d'investissement en cours, dans l'attente de recevoir les subventions et dotations à venir.

Les modalités de cette ouverture de crédit sont les suivantes :

- Montant 1 million d'euros –
- Durée du contrat 12 mois – index Euribor 3 mois au taux de 0,655 % à titre indicatif au 3.03.2010.
- Taux effectif global 1,355 % marge comprise y compris une marge de 0,70 %.
- Coût : 3.387,50 € par trimestre.

Monsieur le Maire propose donc de bien vouloir reconduire la ligne de trésorerie pour un montant de 1 million d'Euros auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, ce qui est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **N° 9 : Personnel Municipal : Contrat des saisonniers pour 2010**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH pour la présentation détaillée des emplois saisonniers à savoir :

## PISCINE :

### Surveillance bassin :

4 postes contractuels M.N.S. ou surveillants de baignade rémunérés sur le grade d'éducateur des Activités Physiques et Sportives de 2<sup>ème</sup> classe : postes à temps complet et à temps non complet pour toute la saison.

- 1 chef de bassin : 7<sup>ème</sup> échelon (IB 398) temps complet
  - du 8 mai 2010 au 9 mai 2010
  - du 13 mai 2010 au 16 mai 2010
  - du 22 mai 2010 au 1<sup>er</sup> septembre 2010 inclus.
- 1 adjoint au chef de bassin : 5<sup>ème</sup> échelon (IB 366) temps complet
  - du 8 mai 2010 au 9 mai 2010
  - du 13 mai 2010 au 16 mai 2010
  - du 22 mai 2010 au 1<sup>er</sup> septembre 2010 inclus.
- 1 M.N.S. : 4<sup>ème</sup> échelon (IB 347) du 22 mai 2010 au 1<sup>er</sup> septembre 2010 inclus à temps complet.
- 1 poste de surveillant de baignade B.N.S.S.A. : 3<sup>ème</sup> échelon (IB 337) pour surveiller les scolaires : temps non complet (30 heures par semaine) du 22 mai 2010 au 30 juin 2010.

### Caisse, accueil, entretien :

- 1 contractuel à temps complet rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (IB 297) du 13 mai 2010 au 16 mai 2010 et du 22 mai 2010 au 1<sup>er</sup> septembre 2010 inclus. Il sera chargé de la caisse et de l'entretien des vestiaires.
- 1 contractuel à mi-temps du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 31 août 2010 rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (IB 297). Il sera chargé de l'entretien des locaux. Monsieur le Maire propose que cette période soit scindée en deux contrats.

## CAMPING :

- 1 contractuel à temps complet entre le 1<sup>er</sup> juin 2010 et le 31 août 2010 rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (IB 297). Monsieur le Maire propose que cette période soit scindée en trois contrats.

## GYMNASE DE L'EUROPE :

- 1 contractuel à temps complet rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (IB 297), du 3 mai 2010 au 30 juin 2010 et du 2 septembre 2010 au 30 septembre 2010.

## ESPACES VERTS :

- 1 contractuel à temps complet rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (IB 297), du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 août 2010. Il sera chargé de l'entretien des Espaces Verts.
- 1 agent à temps complet recruté dans le cadre du dispositif CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour une période de six mois dès le 1<sup>er</sup> avril 2010.

## MUSEE :

- 1 agent à temps complet recruté dans le cadre du dispositif CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour une période de six mois dès le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Monsieur le Maire propose d'approuver la création de l'ensemble des contrats ci-dessus, ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **N° 10 : Entretien des Espaces Verts : convention avec les trois offices d'HLM LOGIDIA – DYNACITE - SEMCODA.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 Mars 2007, le Conseil Municipal avait approuvé une convention de prestations d'entretien des espaces verts extérieurs des offices HLM qui était intervenue à cette époque avec LOGIDIA, DYNACITE, SEMCODA.

Ces conventions étaient d'une durée de 3 ans avec une échéance au 31 Mars 2010.

Monsieur le Maire propose donc de les reconduire à l'identique, à l'exception de celle passée avec LOGIDIA où il convient d'intégrer les espaces verts des 19 logements réalisés et mis en service en 2009.

Monsieur le Maire propose d'approuver ces conventions avec LOGIDIA, DYNACITE et SEMCODA et de l'autoriser à les signer, ce qui est fait à l'unanimité des votants.

### **N° 11 – Centre Culturel : restauration du bâtiment central, approbation du dossier technique du plan de financement, demande de subventions à la DRAC et au Conseil Général de l'Ain**

Monsieur le Maire rappelle que le 15 Janvier 2009, Madame la Conservatrice Régionale des Monuments Historiques accompagnée de Monsieur NAVIGLIO, Architecte en Chef des Monuments Historiques, rencontraient Monsieur le Maire accompagné de ses Adjoints, pour annoncer que l'Etat allait dans le cadre du plan de relance, faire un effort particulier pour la commune de CHATILLON, effort ayant trait à la réhabilitation de la toiture et des façades du bâtiment central du Centre Culturel.

La D.R.A.C prévoyait donc de financer 80 % des études d'ingénierie du maître d'œuvre sur la base de 45.000 € H.T. sachant que le montant global de la mission s'élève à 120.000 € H.T. A l'époque l'estimatif des travaux présentés par M. NAVIGLIO, s'élevait au total à 1 million d'euros H.T. Par courrier du 11 Février 2010, M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles a informé la commune de l'inscription au programme 2010 de la restauration du bâtiment central du Centre Culturel pour une première phase. Le montant subventionnable pris en compte par la D.R.A.C pour cette 1<sup>ère</sup> phase s'élève à 333.000 € H.T. et la subvention promise par la D.R.A.C. à 112.500 €.

Lors d'une réunion le 10 Mars dernier, M. NAVIGLIO, Maître d'œuvre, est venu présenter le projet général de la tranche du bâtiment central. L'opération se décompose comme suit :

- Une tranche ferme et deux tranches conditionnelles accompagnées de 4 options à savoir :
  - Option 1 : Création d'un passage entre la cour avant et la cour arrière
  - Option 2 : Réalisation d'une lanterne pour appentis
  - Option 3 : Remplacement des menuiseries de l'aile du 19e siècle
  - Option 4 : Remplacement des menuiseries de l'orangeraie

Monsieur l'Architecte préconise d'intégrer l'option 1 (création d'un passage) dans la tranche ferme par souci de cohérence des travaux.

Le montant total de l'opération, tranche ferme + les 2 tranches conditionnelles, s'élève donc à 1.821.038,08 € TTC. La tranche ferme avec intégration de l'option 1 s'élève au total à 664.685,51 € TTC (voir les 2 états annexes récapitulation générale toutes phases et récapitulation générale toutes phases avec option n° 1 intégrée dans la tranche ferme).

A la demande de M. le Directeur de la D.R.A.C., le Conseil Municipal doit donc délibérer sur l'approbation du projet technique, le plan de financement et les demandes de subventions à la D.R.A.C et au Conseil Général de l'AIN, tant sur la 1<sup>ère</sup> phase des travaux que sur la deuxième phase, prévue sur la programmation 2011.

Pour mémoire le contenu des travaux portera sur la réfection des façades du bâtiment central ainsi que de la toiture. De plus l'option n° 1 qui consiste à créer un passage entre la cour avant et la cour

arrière (sous les gradins de la salle Gérard MARE) sera incluse immédiatement dans la tranche ferme.

Monsieur le Maire vous propose donc d'adopter les points suivants :

- Approbation du dossier technique (comme ci-dessus présenté dans sa globalité)
- Confirmation de la demande de subvention portant sur un montant de travaux de 333.000 € HT avec une subvention de 112.500 € HT (programmation 2010 de la D.R.A.C).
- Approbation du dossier de subvention pour l'inscription d'une deuxième phase sur la programmation 2011 (sur un montant total 561.600 € HT).

Ces subventions seront donc sollicitées auprès de la DRAC mais également auprès du Conseil Général de l'AIN.

A l'issue de la présentation Monsieur le Maire indique que la tranche ferme et les tranches conditionnelles pourront être subventionnées par la DRAC et le Conseil Général alors que les 4 options ne sont pas subventionnables d'après les critères établis.

Parmi les 4 options présentées, l'une est à souligner qui consiste à troubler la cour avant et la cour arrière dans l'angle Sud Ouest du bâtiment, par une percée sur l'orangerie, ce qui éviterait en fait d'éclairer le passage. Le coût de l'opération de la traboule s'élève à 219.000 € TTC, sans subvention possible. Il rappelle qu'un programme de travaux confié à l'architecte Bruno PERNICI qui concerne la mise en sécurité du bâtiment va devoir être réalisé également en plus de cette opération d'esthétique. Le coût de l'opération de sécurisation s'élève à 330.000 € HT environ. Monsieur le Maire précise donc que la totalité des travaux toutes tranches confondues s'élèvent à environ 2.300.000 € pour la commune et si on enlève les subventions le coût résiduel s'élèvera encore à 1.000.000 € environ au total. Sur le budget 2010, seules les études figurent au budget, en raison du fait que les travaux se réaliseront qu'à partir de courant 2011. Toutefois, la décision de cette séance engagera la commune sur une programmation de travaux complète sur les exercices 2011-2012-2013.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur CHAFFURIN. Celui-ci s'interroge sur l'avenir de la salle Georges SAND, dont il pense, à la vue des plans, que celle-ci sera supprimée. En réponse Monsieur le Maire indique qu'il s'agit seulement d'une réduction de quelques mètres carrés pour permettre le passage de la traboule, laquelle sera installée à l'emplacement de la fin des gradins de la salle MARE. Monsieur le Maire précise que le dossier détaillé sera abordé en commission d'urbanisme travaux.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur RENOUD-GRAPPIN, lequel regrette d'abord de n'avoir pas vu le dossier présenté en commission travaux. Il aurait notamment souhaité discuter de la position de la traboule, qu'il aurait mieux vu coté Nord Ouest à proximité de la cuisine, pour des raisons de commodités et de proximité de la cour arrière. Ayant constaté qu'il restait des inscriptions budgétaires sur les restes à réaliser, Monsieur RENOUD-GRAPPIN souhaiterait connaître l'objet de ces restes. Il lui a répondu qu'il s'agit justement des premières études en lien avec la programmation des travaux. Il rappelle que le centre culturel tient une grande place dans la vie Châtillonnaise et que sa réhabilitation est incontournable, nonobstant les inquiétudes que l'on peut avoir en matière de budget et pense notamment que la sécurisation du bâtiment est indispensable et qu'on ne peut en faire l'économie. En réponse Monsieur le Maire indique que la direction régionale des affaires culturelles a mis quelque peu la commune au pied du mur en proposant une subvention avantageuse, il pense que si la période est favorable pour les appels d'offres, ce type de travaux n'est pas directement impacté par la crise actuelle et qu'il ne faut pas s'attendre à des baisses de proposition considérable. Monsieur le Maire souligne également le choix de ne pas refaire d'hébergement au deuxième étage puisque cela entraînerait la réalisation d'un escalier extérieur et que l'ensemble de la réhabilitation serait très coûteux. Monsieur le Maire cède

la parole à Monsieur Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH qui souhaite savoir si la décision d'aujourd'hui engage la commune pour le futur, ou en clair "doit-on inscrire le montant des travaux immédiatement au budget 2010" ? La réponse est affirmative lui répond Monsieur le Maire, à l'exception du bâtiment du 19<sup>ème</sup> siècle qui pourrait être éventuellement remis en cause. Monsieur le Maire cède à nouveau la parole à Monsieur RENOUD-GRAPPIN ; celui-ci demande quel sera le devenir de l'aile Sud sachant qu'il prétend que c'est le bâtiment dont la toiture est le plus mal en point. Monsieur le Maire lui répond en pensant que ce bâtiment fait partie du dossier mais qu'une confirmation sera demandée au Maître d'œuvre Monsieur NAVIGLIO. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dossier technique de réhabilitation du bâtiment central, confirme la demande de subvention auprès de la D.R.A.C. portant sur un montant de travaux de 333.000 € HT et approuve le dossier de subvention pour l'inscription d'une deuxième phase sur la programmation 2011 sur un montant total de 561.600 € HT. (Conseil Général de l'Ain + DRAC).

### **N° 12 : Travaux de rénovation modernisation Camping du Vieux Moulin : demande de subvention au Conseil Général de l'Ain**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Patrick MATHIAS, qui rappelle que lors de la préparation du budget primitif et de la programmation des travaux pour 2010, il a été envisagé de réaliser un programme au Camping Municipal du Vieux Moulin qui s'articule autour de 2 interventions clairement identifiées :

- 1) La modernisation des blocs sanitaires
- 2) L'intégration environnementale par la pose de pare-vue

1) Pour ce qui concerne la modernisation des blocs sanitaires, il a été décidé d'installer dans les blocs 1 et 2 des chaudières pour assurer l'appoint des ballons d'eau chaude solaire et pour se prémunir de toutes ruptures intempestives dans la diffusion d'eau chaude.

Les urinoirs déjà anciens des blocs 1 et 3 seront supprimés et remplacés par des urinoirs suspendus, créés dans le local dévolu jusqu'à présent aux poubelles.

Le bloc 1 sera aménagé de 6 nouvelles douches avec mitigeurs temporisés permettant un réglage individuel de la température de l'eau. Un nouveau chauffe-eau individuel sera également installé dans la salle d'animation. Par ailleurs un câble électrique souterrain sur lequel se raccordent certains emplacements présente des dysfonctionnements, ce qui oblige à son remplacement. Enfin un portillon sécurisé pour l'accès piétons est nécessaire et sera équipé d'une commande électrique pour faciliter son contrôle.

2) Pour ce qui concerne la pose de pare-vue, il s'agit avant tout d'isoler le camping des constructions qui ont été implantées à proximité.

Le coût total des dépenses de cette opération s'élève à 21.827 € HT.

En recettes, la commune peut espérer une subvention de 20 % de la part du département de l'Ain, soit 4.365 €.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver ce programme de travaux et de me charger de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'AIN.

Monsieur le Maire cède la parole dans le cadre du débat à Monsieur Nicolas CHAFFURIN, lequel souhaite connaître la nature des pare-vue présentés dans le rapport. En réponse, Monsieur MATHIAS indique qu'il s'agit de panneaux bois qui seront installés pour isoler le camping de la zone d'activité située en face, en attendant la plantation de haies ultérieurement. Monsieur le Maire rajoute que la commune s'est inscrite dans le cadre d'un programme de subvention pour les haies initié par la Communauté de Communes, soit environ deux kilomètres pour Chatillon, lesquelles seront plantées cet hiver. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme des travaux et sollicite une subvention auprès du Conseil Général de l'Ain.

### **N° 13 : SFR : Avenant à la convention de renouvellement de bail de location pour l'antenne située sur le Château d'eau.**

Monsieur le Maire indique que pour mémoire la société SFR dispose d'une antenne de téléphonie installée sur le château d'eau de la commune. Le bail de location a été signé en Janvier 1998 pour une durée de 12 ans. D'autre part il était prévu qu'au terme de ces 12 ans, la convention soit reconduite pour une période de 5 ans. Du point de vue financier la société SFR propose d'augmenter le loyer de manière constante à plus 2 % sans tenir compte de l'indice I.N.S.E.E. (qui a d'ailleurs subi une baisse importante).

Monsieur le Maire indique que le nouveau loyer s'élèvera à 4 093.40 € et sera indexé sur une augmentation de 2% par an.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver l'avenant et de l'autoriser à le signer, ce qui est fait à l'unanimité des votants.

### **N° 14 – SAFER : Acquisition de terrains**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la mission confiée par la commune de CHATILLON à la SAFER Rhône-Alpes pour la création d'un chemin de desserte de l'arboretum ainsi que des espaces publics, ladite SAFER propose de rétrocéder à la commune 2 tènements de terrain :

Lot 1 – Un tènement de 4 ha 10 a 96 ca au lieudit "Grande Raye" : il s'agit des parcelles cadastrées section A 734 et A 847, lesquelles pourraient constituer une réserve foncière pour l'extension de la zone d'activité.

L'origine de propriété de ces 2 parcelles provient de la cession DUPUPET.

Lot 2 – Les parcelles C 512 et C 513 d'une superficie de 2 ha 20 a 03 ca sont conservées et sont destinées à mettre en place des projets complémentaires à l'arboretum, tels qu'un parking pour les véhicules ainsi qu'un labyrinthe de maïs (liste non exhaustive). L'origine de propriété de ces 2 parcelles vient également de la cession DUPUPET.

Monsieur le Maire propose donc d'acquérir ces 4 parcelles au prix de 55.376,25 € et de l'autoriser à signer l'acte notarié à intervenir avec la SAFER sachant que le notaire sera Maître PIROLLET.

Monsieur le Maire ouvre le débat et cède la parole à M. Nicolas CHAFFURIN.

Celui-ci questionne Monsieur le Maire et souhaite savoir s'il est possible de voter la décision séparément entre le lot 1 et le lot 2 ? Il poursuit en indiquant que concernant le lot n° 2, il s'abstiendra grâce à la création du chantier d'insertion pour lequel il est favorable, alors qu'il était jusqu'à présent contre la création de l'arboretum. Monsieur le Maire répond que la structure d'insertion est déjà au travail et qu'elle a inséré 3 à 4 châillonnais dans le dispositif.

Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH qui s'interroge sur le fait de savoir si l'on peut voter séparément les 2 décisions d'acquisition des terrains et de savoir si les actes notariés ont été faits séparément. Dans le cas contraire il estime qu'il sera difficile de voter les décisions séparément.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une bonne question, et qu'en l'occurrence il n'apparaît pas possible de voter les acquisitions séparément.

Monsieur le Maire cède alors la parole à M. RENOUD-GRAPPIN. Celui-ci indique qu'il aurait également souhaité une décision séparée, mais qu'il comprend bien les difficultés du processus d'acquisition. Il précise donc que, dans ces conditions, son groupe ne prendra pas part au vote.

Pour ce qui concerne les parcelles qui doivent être achetées pour l'extension de la zone d'activités, M. RENOUD-GRAPPIN considère que l'acquisition de ces 2 parcelles est insuffisante au vu de leur conformation. Il aurait donc fallu en acquérir une surface plus importante. Il s'interroge également sur l'accès de cette parcelle à la route départementale de Belleville et suggère que la commune obtienne des garanties sur les accès possibles. En matière de foncier, M. RENOUD-GRAPPIN constate qu'aucune indemnité de remploi ne figure dans la proposition établie par la SAFER alors que précédemment ce type d'indemnité existait.

M. RENOUD-GRAPPIN souhaite donc savoir s'il y a eu des négociations et lesquelles. En réponse Monsieur le Maire indique que des négociations ont eu lieu et que la commune a déjà acquis des terrains qui ont servi aux consorts DUPUPET sur la commune de SANDRANS et que des négociations sont encore en cours sur d'autres aspects. En matière d'accès, Monsieur le Maire indique qu'effectivement l'accès ne se fera pas sur la départementale RD 17, mais sur des voies communales situées au dessous. Mais que le cas échéant pourront être réadaptées à la zone d'activité. De plus, le chemin des Bottes pourrait être une solution supplémentaire. Enfin, il reste à passer avec un agriculteur à définir, une convention précaire d'utilisation de la surface résiduelle des parcelles acquises dans le cadre du lot 2.

Monsieur le Maire cède la parole à M. RENOUD-GRAPPIN, lequel s'étonne de l'absence de délibération par rapport au terrain de SANDRANS. Monsieur le Maire lui répond que cette acquisition s'est faite dans le cadre de la convention d'accompagnement de la SAFER, d'où l'absence de délibération évoquée par M. RENOUD-GRAPPIN. Seuls des droits de portage ont été affectés à la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, moins une abstention (M. CHAFFURIN), l'acquisition des parcelles A 734 – A 847 – C 512 et C 513 auprès de la SAFER, sachant que le groupe de M. RENOUD-GRAPPIN n'a pas participé au vote.

### **N° 15 : Remboursement de sinistres par la M.I.C./Approbation**

Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean- Pierre QUIBLIER-SARBACH qui indique que la Mutuelle d'Assurances Incendie de CHATILLON-sur-CHALARONNE a transmis 3 chèques pour remboursements de sinistres à savoir :

- Bris de glace au Gymnase de l'Europe : 53,82 € (ce règlement correspond à l'aboutissement du recours exercé contre l'enfant, auteur du sinistre)
- Dégât des eaux (logements DYNACITE rue Commerson) : 1 430,76 € suite à expertise TEXA
- Effraction Boulodrome (bris de porte) : 536,88 € (indemnité totale déduction faite de la franchise)

Monsieur le Maire propose d'approuver le recouvrement de ces 3 chèques de la M.I.C. au titre des remboursements de sinistres, ce qui est fait à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **N° 16 : Informations de Monsieur le Maire**

- Pôle emploi : le nombre des demandeurs d'emploi au 15 mars 2010 s'élevait à 184 personnes dont 102 hommes et 82 femmes. Le nombre d'indemnisés s'élève à 139.
- Maison Médicale : le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé une mission d'études à la Société INNOV MSA d'un montant de 19.500 € H.T pour les études concernant le projet de Maison Médicale.
- Hand-Ball : Suite à un problème de comportement avec un entraîneur d'un club adverse, Monsieur le Maire de CALUIRE et CUIRE a transmis des excuses pour l'incident ayant eu lieu il y a quelques semaines. Pour mémoire la commune avait fait part de son mécontentement quant au comportement de cette équipe.

### **N° 17 : Informations des Adjoint**

A : Philippe PERREAULT

– Travaux rue Victor Hugo et rue Bergerat : Les travaux sont en cours, se déroulent très bien et seront terminés avant le week-end de Pâques.

B : Patrick MATHIAS

- Cinéma : 14.286 entrées ont été enregistrées depuis l'ouverture. Pour information le cinéma fonctionne très bien.

- Stationnement en "zone bleue" : la commune va mettre en place au 1<sup>er</sup> Mai 2010 une zone de stationnement de type "zone bleue". Le périmètre de cette zone sera le bas de la place du Champ de Foire ainsi que la place située devant la Mairie. Les disques bleus seront offerts à chacun des habitants de CHATILLON.

- Rappel de manifestations : M. MATHIAS indique que la remise des prix du fleurissement se déroulera le vendredi 26 Mars à 18 h 30 et que le Carnaval organisé par la M.E.J. se déroulera le samedi 27 mars à 16 H.

Monsieur le Maire clos la séance à 21 h 30 et remercie le public pour sa participation, le Conseil Municipal pour son implication, la presse, les services municipaux, à savoir Georges MOREL – D.G.S. – Marlène DOIDY, Directrice adjointe chargée des finances et du personnel, M. BONVALOT, Gardien de police municipale et Fabienne FLORIT, chargée de communications.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 12 Avril 2010 à 18 h 30.

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,